



Fédération de la Manche des Clubs de Retraités

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026

Entre

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES, située Site Associatif de l'Aurore, Avenue des Sycomores, 50000 SAINT-LÔ, représentée par Monsieur Patrick LECOMTE, Président, d'une part,

Et Pas à Pas Mme MARSAL Angelique, représentée par

Le partenaire de La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accorder la remise ou l'avantage défini ci-dessous, lors de la présentation de la carte nominative.

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre à tous ses adhérents, par courrier, et sur le site internet.

La présente convention est valable dès la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026 ou renouvelée par tacite reconduction avec l'accord du partenaire : OUI ou NON

Nature de l'avantage accordé au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES :
REDUCTION : 5%
hors promotion/solde, sur présentation de la carte nominative.

A St Hilaire le 26/06/25

Pour La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES

Signature : Mr Patrick LECOMTE, Président

Pour

Signature :

Modèle de carte d'adhérent :



PAS A PAS
4, Place de la République
50600 ST HILAIRE du HCT
Tél. 02 33 40 14 48
@ret 400 700 00 00

angelique.marsal@gmail.com

Fédération de la Manche des Clubs de Retraités